

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021 à 19 heures

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Jean-Julien PETIT, Patrick AFCHAIN.

Etaient absents :

Lydia OEUVRARD (donne pouvoir à M NEVEU), Rebecca BODNAR (donne pouvoir à Mme PUISSANT), Corinne ANDRÉ-BAUCHET (donne pouvoir à M AFCHAIN), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2021.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2021 est approuvé à : 13 voix Pour, 1 abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

2. Affectations des résultats :

L'affectation des résultats du compte administratif 2020 comportait des chiffres erronés concernant les résultats reportés de l'année 2019.

Concernant le résultat du compte administratif de fonctionnement 2020, le résultat excédentaire reporté 2019 est de 239 001,14€ au lieu de 133 504,66€.

Concernant le résultat du compte administratif d'investissement 2020, le résultat déficitaire reporté 2019 est de 84 008,91€ au lieu de 54 422,74€.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de financement de la section d'investissement (en ligne 001) :	124 594,78€
Besoin de financement des Restes à réaliser :	141 435,65€
Excédent de fonctionnement du budget d'investissement (en ligne 1068) :	266 030,34€
Excédent de financement de la section de fonctionnement (en ligne 002) :	177 963,49€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020.

3. Budget Supplémentaire :

Monsieur le Maire propose de voter un budget supplémentaire pour inclure la vente du bien immobilier votée lors du dernier Conseil Municipal, d'inclure un budget d'investissement pour le projet d'agrandissement du Centre de Loisirs et d'inclure les nouveaux résultats 2020.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est ainsi procédé au vote :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

011 Charges à caractère général 335 599,68€
13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)

023 Virement à la section d'investissement 352 352,81€
13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté 177 963,49€
13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)

Section d'investissement

DEPENSES

001 Solde d'exécution d'investissement reporté	124 594,78€
<i>13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)</i>	
20 Subvention d'investissement	42 232,69€
<i>13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)</i>	
21 Immobilisation corporelles	328 295,19€
<i>13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)</i>	
23 Immobilisations en cours	523 303,34€
<i>13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)</i>	

RECETTES

021 Virement de la section de fonctionnement	352 352,81€
<i>13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)</i>	
024 Produits de cession	130 000,00€
<i>13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)</i>	
10 Dotations de fonds divers Réserves	278 030,43€
<i>13 voix Pour, 1 Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET)</i>	

4. Convention avec le Théâtre du Beauvaisis :

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, une convention est signée avec le théâtre de Beauvais afin que les enfants des écoles puissent participer aux différents spectacles proposés. Pour poursuivre cette action, un contrat de financement doit être conclu avec le Comité de gestion du théâtre du Beauvaisis. Ce contrat prévoit notamment la participation financière de la commune sous la forme du versement d'une subvention de 6.00 € par enfant pour chacune des manifestations auxquelles les enfants de l'école auront pris part. Cette subvention sera versée sur présentation d'un état de participation des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de financement avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis pour l'année scolaire 2021/20222 et à régler la subvention correspondante. Les crédits sont inscrits au budget article 611.

5. Convention avec la police municipale de Méru :

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la Police Municipale de Méru afin d'avoir ce service public au sein de notre village. Une réunion publique sera organisée pour que cette police puisse expliquer à nos administrés le service qui pourrait être rendu à partir du 1^{er} janvier 2022. Le coût annuel s'élèverait à 7800€ par an pour les interventions suivant les besoins identifiés et pour 5 heures de patrouille par mois (de 7h30 à 23h, 7j/7).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la Police Municipale de Méru.

6. Questions diverses :

6.1 : Projet de vidéoprotection :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer par un cabinet spécialisé une étude de faisabilité et une étude de coût pour installer et maintenir un système de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à réaliser cette étude.

6.2 : Odeurs sur l'assainissement aux abords du cimetière / Grande Rue :

Il a été constaté de fortes odeurs aux abords du cimetière et du haut de la Grande Rue. Le syndicat d'assainissement est intervenu à la demande des riverains et a réalisé une première étude. Monsieur le Maire va suivre ce dossier de prêt afin que les travaux nécessaires puissent se faire dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

A Villeneuve les Sablons, le

Le Maire,

C. NEVELL

